

# Le Monnier réclame les collections de Commerson.

Lettre du Ministre à l'intendant Maillart, 22 janvier 1774

-----  
Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 89, dossier Philibert Commerson  
=====

A Versailles le 22 janvier 1774

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 15 mars 1773, n°100, pour me donner avis de la mort de M. de Commerson et des précautions que vous avez prises pour la conservation de ses papiers et effets. Vous vous proposiez de faire faire un inventaire exact ; la collection de ce naturaliste doit être infiniment précieuse surtout s'il a eu soin de mettre par écrit les connaissances qu'il avait acquises pendant son séjour à l'Isle de France et dans les différents voyages qu'il a faits dans les mers de l'Inde. M. Le Monnier, médecin du Roi, réclame cette collection ainsi que les manuscrits de M. de Commerson relatifs à l'histoire naturelle, au nom de Sa Majesté, en vertu d'une lettre de M. de Commerson qui paraît en avoir fait cette disposition ; sans examiner si cette lettre serait un titre suffisant pour M. Le Monnier, il est certain que Monsieur de Commerson ayant été entretenu pendant tout son séjour à l'Isle de France aux frais de Sa Majesté suivant le détail que vous m'en avez fait par votre lettre du 16 octobre 1772, n°34, uniquement pour faire des recherches sur l'histoire naturelle, la collection qu'il a faite en ce genre appartient à Sa Majesté dont la bonté la portera vraisemblablement à récompenser dans la personne d'un seul fils que M. de Commerson a laissé, les travaux du père, suivant l'étendu et le mérite des choses nouvelles qui se trouveront comprises dans la collection. Je vous prie donc, Monsieur, de faire rassembler avec soin tout ce qui en dépend, et de me l'envoyer par la première occasion sûre avec les manuscrits et une table exacte du tout qui indique avec le plus d'ordre et de clarté qu'il sera possible les différents de la collection dont il s'agit.

Vous voudrez bien au surplus veiller à ce qu'on remplisse les formalités nécessaires pour la conservation des autres effets dépendant de la succession de M. de Commerson jusqu'à ce que son fils ou autre héritier habile à la recueillir se présente pour la réclamer.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

De Boynes

\* \* \*